



# DECISION D'ENGAGEMENT UNILATERAL

## EMPLOYEUR

---

### FREGATE ENERGIE

1200 avenue Marie Curie  
07800 LA VOULTE SUR RHONE

RCS AUBENAS N° 501 762 744  
SIRET 501 762 744 00032  
NAF 2899B

## CHAMP D'APPLICATION

---

Sous réserve de champ d'application propre à telle ou telle disposition et mentionné expressément, la présente décision d'engagement unilatéral s'appliquera :

- A l'ensemble du personnel  
 Aux catégories de personnel suivantes : **intervenants et chargés de travaux**

## OBJET

---

Afin de compenser les contraintes liées aux grands déplacements impliquant une absence du domicile, la direction instaure **un bonus lié au Grand Déplacement (BGD)**.

Cette indemnité a pour objectif de reconnaître la sujexion particulière que représente le fait de ne pas pouvoir regagner son domicile le soir, ainsi que de valoriser l'implication des salariés acceptant ces déplacements.

Ce bonus est défini comme suit :

- Du 01/10/2025 au 30/09/2026 : **+0,25% du salaire de base (ancienneté et heures sup forfaitaires incluses) mensuel brut** par jour de grand déplacement.
- Du 01/10/2026 au 30/09/2027 : **+0,50% du salaire de base (ancienneté et heures sup forfaitaire incluses) mensuel brut** par jour de grand déplacement

Ce bonus est versé uniquement pour les jours où le salarié ne peut rentrer à son domicile le soir. Elle ne s'applique pas le jour du retour de grand déplacement.

### DATE D'EFFET - DUREE

Sous réserve d'une date d'effet propre à telle ou telle disposition et mentionnée expressément, le présent engagement unilatéral entrera en vigueur à la date du **01/10/2025** pour une durée initiale de 24 mois, jusqu'au **30/09/2027**.

A l'issue de cette période, la viabilité du dispositif sera évaluée afin de décider d'une éventuelle reconduction et des ajustements nécessaires.

PORTEE

La présente décision d'engagement unilatéral sera suspendue en ses effets, pour tout ou partie suivant les conséquences constatées, et ce jusqu'à dénonciation pour modification ou suppression, dans les cas où une évolution de la réglementation, une action individuelle ou collective en particulier de nature judiciaire ou administrative, tend à ou a pour effet de : créer un avantage équivalent ou de nature comparable, remettre en cause sa régularité ou sa validité, remettre en cause son économie ou l'étendue de ses effets et notamment créer des charges et obligations supplémentaires non envisagées à l'occasion de sa mise en place, ou rendre son application impossible.

## FORMALITES

L'engagement unilatéral dont objet :

- N'a donné lieu à aucune démarche préalable (absence de représentants du personnel / consultation ou information préalable non applicable)

A donné lieu aux informations ou consultations suivantes :

Sans préjudice de toute obligation particulière de dépôt ou publicité se rapportant à telle ou telle disposition, les présentes feront l'objet des formalités suivantes :

- Diffusion par affichage papier et Intranet       Autres modalités de diffusion : par mail et

Formalités de dépôt : \_\_\_\_\_

Fait à La Voulte sur Rhône, le 05/09/2025

Pour l'Employeur  
Agnès PEREZ

1